

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 7 JUIN 2021**

* * *

L'an deux mil vingt-et-un, le sept juin à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Mme DOUENAT Marie-Claire, Maire.

Date de convocation : 03/06/2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 15 Pouvoir : 0 Exprimés : 15

Présents : Marie-Claire DOUENAT, Evelyne BARDOU, Karl PIRON, Jacqueline LEYZOUR, Emmanuel LAMBERT, Patrick BOGUENET, Sandrine DUPAS, Claude ROBERT, Benoît JAMET-ROBERT, Claudine DELACOURT, Franck BRIEUC, Anne DEBEIX, Colette PELOU, André BARDOU, Michel MARIE

Absent excusé : Néant

Secrétaire de séance : Emmanuel LAMBERT

1) Approbation du procès-verbal du 10 mai 2021

Le procès-verbal de la séance du 10 mai 2021 est soumis à l'approbation du conseil municipal. En l'absence d'observation, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2) Aménagement et sécurisation traversée du bourg RD 793 : contrôle du réseau des eaux pluviales

Une consultation des entreprises a été lancée pour le contrôle du réseau des eaux pluviales en place sur les secteurs concernés par l'aménagement et la sécurisation de la traversée du bourg. (hydrocurage et inspection des réseaux par passage caméra).

L'analyse des offres a été réalisée par l'Atelier du Marais.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de retenir l'offre de la S.A.S. ALZEO Environnement Ouest de St Aubin du Cormier (35) pour un montant de 3 245.00 € HT, offre mieux-disante,

Mandate Mme le Maire pour signer toutes pièces relatives à cette décision.

3) Effacement des réseaux sur la RD793 : Entrée Nord : Réseaux Basse Tension/infrastructures télécommunications et aménagement Eclairage Public

Mme le Maire présente les propositions du Syndicat Départemental d'Energie relatives au projet d'effacement des réseaux Basse Tension, Infrastructures télécommunications et aménagement Eclairage Public, entrée Nord sur la RD793.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, (14 voix « pour », 1 abstention : Claude ROBERT : devis incomplet, manque de précisions sur la fibre optique), approuve :

➤ Le projet d'effacement des réseaux Basse Tension pour un montant estimatif de 105 000 € TTC.

Notre commune ayant transféré la compétence de base électricité au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du S.D.E. 22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier. A titre indicatif, la participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 35 000 €.

➤ Le projet d'aménagement de l'éclairage public pour un montant estimatif de 49 896 € TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence travaux d'éclairage public au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du S.D.E. 22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier. A titre indicatif, la participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 30 030 €.

➤ Le projet de construction des infrastructures souterraines de communications électroniques pour un montant estimatif de 23 100 € TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence travaux d'infrastructures de télécommunications au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier.

A titre indicatif, la participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 23 100 €.

Orange est maître d'ouvrage des prestations de câblage des réseaux de télécommunications qui seront facturées à la commune selon des conventions particulières passées avec cet organisme.

Les participations des collectivités seront calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités et au prorata du paiement à celle-ci.

4) Sentiers de randonnées : Devis de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre

Sandrine DUPAS présente des devis de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre concernant la mise en place de chemins de randonnées : Prestation d'expertise sentier, labellisation circuits F.F.R.P. et conception de Randofiches. Des circuits ont été répertoriés avec un référent de la F.F.R.P. et la commission patrimoine :

. Circuit de 8 km nommé « Circuit des lavoirs » : devis d'un montant de 1 400 € (exonéré TVA)

. Circuit de 11 km nommé « Circuit des Mézières » : devis d'un montant de 1 450 € (exonéré TVA)

Sans cette labellisation par la F.F.R.P., ces sentiers ne pourront être publiés dans le guide des randonnées qui sera édité l'année prochaine.

L'entretien des sentiers sera à la charge de la commune.

Ces dépenses seront subventionnées par le contrat de territoire à hauteur de 50 % dans le cadre de l'opération des voies douces.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de valider le devis de la F.F.R.P. d'un montant de 1 400 € pour le circuit des Lavoires,

Décide de valider le devis de la F.F.R.P. d'un montant de 1 450 € pour le circuit des Mézières,

Mandate Mme le Maire pour signer toutes pièces relatives à cette décision.

5) Affaires diverses

1) Voirie

La réfection des voies communales aux lieux-dits « La Chantellerais » et « La Ripais » va commencer la semaine prochaine. Ces travaux sont programmés par Dinan Agglomération.

Mme le Maire demande l'avis aux conseillers municipaux pour la réfection de deux portions privées :

➤ La Ripais : partie privée devant les maisons qui rejoint le bois des Mézières. De plus, ce passage est utilisé par le service des eaux de Dinan.

➤ La Chantellerais : placette sur terrain privé en continuité de l'impasse.

Le conseil municipal décide d'intégrer ces portions dans le programme de voirie.

2) Calendrier des pompiers

Les pompiers d'Yvignac-la-Tour souhaitent venir faire leur photo annuelle pour le calendrier devant la fresque du terrain de tennis le dimanche 13 juin 2021 à 11 h. Des conseillers vont préparer un vin d'honneur.

3) Terrain rue de Broons

Mme le Maire a signé l'acte pour l'acquisition du terrain rue de Broons (parcelle C 1823) au prix de 20 000 € conformément à la délibération.

4) Réunions

Conseil municipal : 15 juillet 2021 à 20 h

Commission travaux : 24 juin 2021 à 18 h 30

5) Pollution

Un dépôt sauvage a été constaté sur un terrain privé au lieu-dit Les Grandes Landes. L'auteur des faits a été contacté par la mairie pour retirer les ordures.

6) Feu d'artifice

En raison de la crise sanitaire, le feu d'artifice va être reporté à une date ultérieure. Un acompte de 30 % a été versé en 2020, le solde est dû même si le feu n'est pas tiré. Le comité des fêtes va se prononcer à ce sujet en fonction des contraintes sanitaires annoncées.

7) Journée les Brus'folies

Une réunion est prévue lundi prochain avec les associations qui vont participer à la journée des Brus'folies prévue le samedi 28 août 2021.

8) Sorties jeunes

Trois sorties sont prévues en juillet :

Le 15.07.2021 : Cobac parc à Lanhélin (6-17 ans)

Le 24.07.2021 : Char à voile à Cherrueix (12-17 ans)

Le 29.07.2021 : Accrobranche à St-Cast (6-17 ans)

9) Pétition rue des Courtils

La poste a pris la décision de ne plus distribuer le courrier à cause d'un chien du lotissement qui a pincé deux factrices.

Les habitants n'ont pas été avertis par la poste, ils ont signé une pétition pour cette non distribution depuis 2 mois.

10) Départ élu

Emmanuel Lambert annonce son départ de la commune fin août 2021 en raison d'un nouvel emploi à la médiathèque de Lannion.

11) Fleurissement

Des plantes vivaces ont été plantées place de l'église par des bénévoles et les employés. D'autres plantes vivaces seront progressivement plantées chaque année.

La jardinière devant la boulangerie a été scellée.

12) Cours'voiturage

L'article relatif au Cours'voiturage a été mal interprété par quelques personnes. Jacqueline Leyzour précise que ce service est proposé aux personnes pour faire des courses au sens large du terme :

Courses de 1^{ère} nécessité dans les commerces de Brusvily,

Rendez-vous médicaux ou administratifs,

Déplacements à la pharmacie,

Achats dans des boutiques de vêtements, chaussures, librairies...

Marchés de Broons ou Dinan.

13) Borne électrique accidentée

Une voiture a percuté la borne électrique sur le parking de la salle des fêtes. La conductrice a établi un constat avec le Syndicat Départemental d'Énergie pour le remplacement de cette borne.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21 h 50.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Les membres,